



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 69645

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la diminution du nombre d'heures d'aide à domicile pour les personnes âgées, accordées aux associations gestionnaires par la CRAM de Bourgogne - Franche-Comté, pour le compte du régime général. Ainsi, de nombreux retraités, bénéficiaires d'une prise en charge d'aide à domicile, ont vu leur dotation baisser l'enveloppe d'heures de 28 % par rapport à l'enveloppe initiale de 2004. À l'heure où les besoins des personnes âgées et handicapées sont de plus en plus importants, il lui demande quelles mesures l'État entend mettre en oeuvre pour assurer la pérennisation de l'action des associations d'aide à domicile, afin de faire face aux besoins des personnes âgées à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69645

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6804